

AFFAIRE N° 14

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR LA CONSTRUCTION DE LOCAUX ANNEXES
AU PLATEAU SPORTIF POLYVALENT DE LA BRETAGNE

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage de construire un bâtiment annexe au Plateau Sportif Polyvalent existant derrière la Mairie Annexe de la Bretagne.

Ce bâtiment, d'une surface utile de 160 m² environ, comprendra :

- une salle de réunions pour les associations sportives du secteur,
- des vestiaires et des sanitaires,
- des locaux pour le stockage du matériel sportif.

Le coût de l'opération est estimé à 700 000 F.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser :
- * à lancer l'appel d'offres, après établissement du Dossier de Consultation des Entreprises, pour l'exécution des travaux, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au B.P. 1990 ;
- * à passer un marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ;
- * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;
- de m'autoriser également à solliciter une subvention auprès du Conseil Général, à hauteur de 30 % du coût de l'opération.

Sudel FUMA (pour André BOURGIN) donne lecture
de l'avis des Commissions.

Commissions CULTURE ET SPORTS, TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES,
et FINANCES

Avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Fait à Saint-Denis,
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

